

**SECTION I : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale : Dispatch formule pulvérisable

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et usages déconseillés**

Usage : Agent mouillant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : The Aquatrols Corporation  
1273 Imperial Way  
Paulsboro, NJ 08066

Site Web : [www.aquatrols.com](http://www.aquatrols.com)

Téléphone : (856) 537-6003

Adresse de courriel : info@aquatrols.com

**1.4 Téléphone en cas d'urgence**

Téléphone : CHEMTREC - +1 (800) 424-9300

**SECTION II : Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Description du produit : Mélange

**Classification en vertu de la norme 29 CFR § 1910.1200**

H318 : Lésion oculaire grave – Catégorie 1

**2.2 Éléments d'étiquetage SGH**



Pictogrammes de mise en garde :

Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger :	H318 : Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence	
Prévention :	Porter une protection oculaire/faciale
Intervention :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre ANTIPOISON OU un médecin/un médecin de famille.

### 2.3 Autres dangers ne faisant pas l'objet d'une classification

Peut provoquer une irritation cutanée.

### SECTION III : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**3.1 Substance/Mélange :** Mélange

#### 3.2 Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS	Classification SGH	Concentration
D-glucopyranose, oligomérique, octyle décyle glycosides	68515-73-1	Lésions oculaires – H318	21 %

#### 3.3 Composants et impuretés non dangereux

Nom chimique	N° CAS	Classification SGH	Concentration
Copolymère à blocs oxyde d'éthylène/oxyde de propylène	9003-11-6	Produit non classé	30 %
Eau	7732-18-5	Produit non classé	49 %

### SECTION IV : PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux :</b>	Montrer la présente FDS au médecin traitant. Le premier intervenant doit assurer sa protection. Placer les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
<b>Inhalation :</b>	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur. Si la victime ne respire pas, donner la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter le médecin, le cas échéant.
<b>Contact avec la peau :</b>	En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas provoquer le vomissement sans les conseils d'un médecin. Consulter immédiatement un médecin. Si la personne est consciente, faire boire plusieurs verres d'eau et ne pas laisser la victime sans surveillance. Le vomissement peut se produire spontanément. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Symptômes après inhalation :	Une inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.
Symptômes après contact avec la peau :	Le contact avec la peau peut aggraver les maladies cutanées existantes.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarque au médecin :	Traiter selon les symptômes.
-----------------------	------------------------------

### SECTION V : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié :	Poudre d'extinction, CO <sub>2</sub> , mousse, jet d'eau pulvérisée.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser :	Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Brûlera sous l'effet de la chaleur.

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone.

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection particulier :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement protecteur complet.

**Informations complémentaires :** Procédure standard pour feux d'origine chimique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

## SECTION VI : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection approprié. Pour des informations supplémentaires, voir la Section VIII « Mesures en cas d'exposition/Protection individuelle ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le rejet accidentel de produits dans les canalisations et les cours d'eau en raison de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Les déversements doivent être signalés aux organismes locaux.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite lorsque cela est possible sans danger.  
Endiguer à l'aide de sable ou de terre inerte (n'utiliser aucun matériau combustible).

Récupération : Absorber à l'aide de matériaux absorbants inertes.  
Pelleter ou balayer.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour élimination.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine pour réutilisation.

Décontamination/nettoyage : Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Laver tout résidu non récupérable avec de grandes quantités d'eau.  
Récupérer les eaux de nettoyage pour élimination ultérieure.  
Décontaminer les outils, le matériel et l'équipement de protection individuelle dans un endroit isolé.

Élimination : Élimination conforme à la réglementation locale.

#### 6.4 Renvoi à d'autres sections

Voir Section VII pour la manipulation et stockage.

### SECTION VII : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation de la substance/du mélange sans danger.

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation et utilisation sans danger : Éviter d'inhaler les vapeurs et les brouillards.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : L'hygiène personnelle est une pratique importante en milieu de travail; les mesures de contrôle de l'exposition et les mesures générales suivantes doivent être prises au moment de la manipulation ou du travail en présence de cette matière :

- 1) Ne pas stocker, utiliser et/ou consommer des aliments, des boissons, des produits du tabac ou des cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
- 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques, ou d'utiliser les toilettes.
- 3) Laver rapidement la peau exposée pour éliminer toute éclaboussure ou contact accidentelle(le) avec la matière.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

Recommandées :	Fût en plastique, matériel en plastique. Conserver le récipient hermétique fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.
Conditions à éviter :	Métaux non revêtus. Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières incompatibles

**Stabilité de stockage**

Température de stockage : 4 - 49 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir Section I :

**SECTION VIII : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Commentaires généraux**

Ces recommandations fournissent des consignes générales sur la manipulation de ce produit. Parce que les environnements de travail particuliers et les pratiques de manipulation des matières varient, les procédures de sécurité doivent être élaborées en fonction de chaque application prévue. L'aide à la sélection, l'utilisation et l'entretien de l'équipement de protection des travailleurs est généralement disponible auprès des fabricants d'équipement.

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ventilation locale et générale.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Limites d'exposition : Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont à proximité du poste de travail. Équipement immédiatement accessible, avec consignes d'utilisation. La sélection d'un équipement de protection individuelle approprié doit être en fonction d'une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en lien avec la/les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée

d'utilisation et les dangers potentiels et/ou les risques qui peuvent survenir au moment de l'utilisation.

Protection respiratoire :

Lorsque des appareils de protection respiratoire sont nécessaires, utiliser un équipement approuvé en fonction des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et en conformité avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations industrielles.

Protection des mains :

Gants. Veuillez respecter les consignes sur la perméabilité et le délai de rupture qui sont fournies par le fournisseur de gants. Tenir compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, comme le danger de perforation, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux :

La protection des yeux et du visage varient en fonction de travail, des conditions environnementales et des pratiques de manipulation des matières. L'équipement approuvé approprié doit être sélectionné pour l'usage particulier prévu pour ce produit. Le contact avec les yeux doit être évité par l'utilisation d'un verre de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps :

Protection des chaussures contre les produits chimiques; des vêtements imperméables.

Mesures d'hygiène :

L'hygiène personnelle est une pratique importante en milieu de travail; les mesures de contrôle de l'exposition et les mesures générales suivantes doivent être prises au moment de la manipulation ou du travail en présence de cette matière :

- 1) Ne pas stocker, utiliser et/ou consommer des aliments, des boissons, des produits du tabac ou des cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
- 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques, ou d'utiliser les toilettes.
- 3) Laver rapidement la peau exposée pour éliminer toute éclaboussure ou contact accidentelle(lé) avec la matière.

**SECTION IX : PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique :</b>	Liquide
<b>Forme :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Brun
<b>Odeur :</b>	Caractéristique
<b>Seuil d'odorat :</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH :</b>	5,0 à 7,0 (5 % M/V)
<b>Point de congélation :</b>	< 8 °C
<b>Point d'ébullition :</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	> 96 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non déterminée
<b>Inflammabilité :</b>	Non déterminée
<b>Valeur limite supérieure :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Valeur limite inférieure :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Gravité spécifique :</b>	> 1,0 g/mL (25 °C)
<b>Solubilité :</b>	Miscible dans l'eau
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité :</b>	174 mPa.s (25 °C)
<b>Propriétés explosives :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Aucune donnée disponible

**9.2 Autres informations**

Non volatils (en poids) : 29,7 %

**SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides forts. Agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

**SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité orale aiguë : Non classé nocif en cas d'ingestion.

Toxicité par inhalation aiguë : Peut provoquer une irritation.

Toxicité cutanée aiguë : Peut provoquer une irritation.

Toxicité orale aiguë (autres voies de contamination) : Peut provoquer une irritation.

**Corrosion/irritation cutanée**

Irritation cutanée : Lapin

Irritation légère

Par analogie

**Lésion oculaire grave/irritation oculaire**

Irritation oculaire : Risque de lésion oculaire grave

Selon les données sur les composants

Selon les critères de classification des mélanges.

**Sensibilité respiratoire ou cutanée**

Sensibilité : Aucune donnée disponible

**Mutagénicité**

Génotoxicité (in vitro) : Aucune donnée disponible

Génotoxicité (in vivo) : Aucune donnée disponible

**Cancérogénicité**

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

**Toxicité pour la reproduction et le développement**

Toxicité pour la reproduction/la fertilité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour le développement/la tératogénicité : Aucune donnée disponible

**SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxique pour les plantes aquatiques

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
D-glucopyranose, oligomérique, octyle décyle glycosides	27.22 : 72 h Desmodesmus subspicatus (algues vertes) mg/L EC50 Nocifs pour les algues.			

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6 Autres effets négatifs**

Aucune donnée disponible

**SECTION XIII : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Conseils relatifs à l'élimination : Les additifs chimiques, le traitement ou autre modification à cette matière peuvent rendre les informations sur la gestion des déchets, présentées dans cette FDS incomplètes, inexactes ou inappropriées. Veuillez noter que les exigences locales en matière d'élimination des déchets peuvent être plus restrictives ou autrement différentes des lois et des règlements fédéraux. Consulter la réglementation locale en matière d'élimination appropriée de cette matière.

Récepteurs contaminés : Rincer à l'aide d'un solvant approprié. Élimination du contenu/récepteur conforme à la réglementation locale.

**SECTION XIV : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux dispositions de ADR/RID/ADNR/IMDG/OACI/IATA

**14.1 Numéro de l'ONU**

Produit non classé dangereux

**14.2 Nom d'expédition Règlement type de l'ONU**

Ne s'applique pas

**14.3 Classe de danger pour le transport**

Ne s'applique pas

**14.4 Groupe d'emballage**

Ne s'applique pas

**14.5 Dangers environnementaux**

Autres informations : Aucune information complémentaire disponible

**14.6 Précautions particulières d'utilisation**

Aucune information complémentaire disponible

**14.6.1 Transport terrestre**

Aucune information complémentaire disponible

**14.6.2 Transport maritime**

Aucune information complémentaire disponible

**14.6.3 Transport aérien**

Aucune information complémentaire disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et du code**

IBC

Ne s'applique pas.

**SECTION XV : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité****15.1.1 Réglementations nationales**

Aucune information disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## SECTION XVI : AUTRES INFORMATIONS

### Informations complémentaires

#### Abréviations

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Concentration mortelle 50 %
LD50 :	Dose mortelle 50 %
EC50 :	Dose efficace 50 %
CLP :	Classification, étiquetage et emballage
CAS :	Chemical Abstract Service (Service des résumés chimiques)
RID :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail.
IATA-DGR :	Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
SGH :	Système général harmonisé (SGH) de l'étiquetage des produits chimiques
CIRC :	Centre International de Recherche sur le Cancer
<b>Version antérieure :</b>	Ne s'applique pas
<b>Motif de la révision :</b>	Nouvelle FDS

Les informations contenues dans la présente FDS, à notre connaissance, sont exactes au moment de la publication. Les présentes informations servent de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la publication, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une indication de la qualité. Les informations concernent uniquement la matière particulière et ne peuvent pas être valables en combinaison avec d'autres produits ou utilisées dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.